

# EXO GAMIE ET ENDO GAMIE

## DANS UN VILLAGE DE LA SOMALIE MÉRIDIONALE

Maurizio GIGLI

### L'HORIZON DE LA RECHERCHE

Le problème de la parenté et du mariage dans le monde arabe a constitué pour les ethnologues un point d'observation privilégié quant au réexamen critique des théories actuelles de la parenté. La caractéristique essentielle du système de parenté arabe, sur laquelle se sont basées nombres d'études et de réflexions, est constituée par le mariage préférentiel avec la fille de l'oncle paternel, c'est-à-dire du frère du père, relation de parenté que nous indiquerons par l'abréviation FDB, Father Brother's Daughter. La coutume reconnaît en effet au fils du frère du père un droit de "préemption" sur la fille de ce dernier.

Le débat sur l'union préférentielle avec la FDB suscite un intérêt incontestable quant à l'applicabilité de la théorie "échangiste" de l'alliance élaborée par C. Lévi-Strauss : comment expliquer les particularités des choix matrimoniaux là où un nombre limité d'interdictions s'ajoute à des unions entre tous les consanguins latéraux de la même génération et à la préférence déclarée pour le mariage avec la cousine parallèle patrilatérale ?

Le mariage "arabe" a longtemps été considéré par les ethnologues comme "une sorte d'exception, presque comme un scandale" <sup>1</sup>. Une altération par rapport à des sociétés basées sur un système de parenté défini par deux caractères centraux : d'un côté, l'exogamie, c'est-à-dire le mariage en-dehors de l'aire d'interdiction, et de l'autre la filiation unilinéaire, c'est-à-dire la définition claire du statut de chaque individu en fonction de celui d'un de ses ascendants, le père ou la mère. Utilisant l'union avec la cousine, un tel système permet, à travers la distinction entre groupes de filiation et groupes d'alliance, d'identifier facilement les unités constitutives. Au contraire, dans un système à l'intérieur duquel fonctionne la règle matrimoniale de

---

1. Lévi-Strauss, C., "Le problème des relations de parenté", *Systèmes de parenté*, École Pratique des Hautes Études, Paris, p. 13.

l'endogamie, la distinction entre groupes d'alliance et groupes de filiation disparaît, ainsi que la possibilité commode d'identifier les unités sociales. Le fait d'être lié au groupe tant par sa mère que par son père ouvre la voie à de multiples modifications dans la définition du statut d'un individu. La notion de groupe défini généalogiquement ne suffit donc pas pour isoler un groupement à l'intérieur duquel un individu peut utiliser des parcours multiples pour connoter son propre statut. Étant donc manipulable, cette même distinction entre parallèle et croisé, à la base du concept de "règle" et de "comportement régi par des règles" — introduisant le rôle préférentiel/obligatoire de l'union avec un cousin — tend à perdre en apparence sa valeur opérationnelle.

## L'ENQUÊTE ETHNOGRAPHIQUE

Le matériel que nous présentons a été recueilli au cours d'une recherche sur le terrain effectuée lors de deux séjours en Somalie, dans le village de Mareerey, en janvier-mars et novembre-décembre 1987.

Le village de Mareerey appartient du point de vue administratif au district d'Afgoy, à 12 km de là. Mogadishu, la capitale, se trouve à environ 40 km.

Le village s'étend le long de la rive gauche de la rivière Scebeli, et est exclusivement peuplé de paysans travaillant leurs propres champs.

Mareerey est un ancien village reflétant de façon caractéristique les problèmes de peuplement de la région du Benadir. Nous sommes en effet en présence d'un habitat hétérogène du point de vue ethnique, caractérisé par la présence contemporaine de populations de souche Bantu et Cuscita. Sur une population globale de 2110 habitants, les familles d'origine Bantu dépassent aujourd'hui en nombre les familles d'origine Cuscita. Traditionnellement, un lien de servitude unissait les deux groupes ethniques : les Bantu, subordonnés, travaillaient la terre du groupe Cuscita, dominant.

L'unité du village se fonde en premier lieu sur l'exploitation de la terre, mais ses habitants sont insérés dans une structure segmentaire plus complexe opposant des groupes distincts et rivaux. Dans ce contexte, le réseau des relations de parenté, à travers la sédimentation d'une mémoire généalogique tendant à la formation de groupes de descendance statutairement reconnus, assume, en union avec le tissu économique, un rôle prééminent dans les processus internes de cohésion et de désagrégation du village.

Le village appartient à la tribu Hintire, population nomade à l'origine, provenant de la Somalie du centre-nord et ayant asservi, avec des populations d'origine arabe, les populations Bantu d'origine qui habitaient les villages situés à proximité de la rivière Scebeli.

Dans le village, le plus haut niveau de la structure segmentaire est représenté par l'oday.

Le terme "oday", signifiant littéralement "vieux", est utilisé dans les aires de rivières pour indiquer un groupement assimilable au "clan".

Au même niveau d'agrégation que l'oday, nous trouvons le gammas, formation ne tirant pas ses origines de la descendance commune. Sa formation peut-être ramenée à des situations typiques dans les aires de rivière, caractérisées par une forte superposition ethnique, où le lien agnatique tend à s'atténuer après un certain nombre de générations, conduisant à un processus d'intégration, c'est-à-dire à la constitution de groupes fédérés. On peut distinguer à l'intérieur du gammas des entités successives, aussi bien dans des groupes fédérés ultérieurs que dans des unités basées sur l'agnation, les reers. Le terme reer, subdivision ultérieure par rapport à l'oday et au gammas, désigne un groupe d'individus dont la consistance numérique est très variable, mais toujours reductible au principe de la descendance agnatique. L'utilisation de ce terme est tellement vague et élastique qu'il désoriente l'observateur : "reer" peut définir aussi bien le groupe le plus ample qu'un groupe restreint s'identifiant avec la famille.

En effet, reer "signifie lignage au sens large, bien qu'un de ses sens restreints désigne les descendants d'un homme vivant" <sup>2</sup>.

Dans le village de Mareerey, centre principal de la tribu des Hintire, on trouve 4 groupes, deux odays et deux gammas.

Les deux odays sont unis par un ancien lien de parenté et regroupent des descendants du saint Hasanburale, Ayuran, et de Hintire, son cousin parallèle. Aujourd'hui, les Ayuran de Mareerey, qui font remonter leur origine immédiate à Hasanburale (d'où deux odays Hasanburale), fondateur du village, appartiennent à deux branches, le reer Cali et le reer Aabow. Le reer Aabow se divise ensuite en deux lignées, le reer Maad et le reer Cashir. A l'intérieur du reer Cashir, l'origine variée des enfants, résultat du mariage polygame de Cashir, a donné lieu à deux groupes distincts ayant un père commun mais deux mères différentes. A l'intérieur de chaque

---

2. Lewis, I. M., 1983, "Una democrazia pastorale".

famille utérine (Bah Qasida et Bah Halima), les enfants ont un père et une mère communs. Les implications que ce rapport peut produire dans la hiérarchie des relations sont notables, même au niveau politique, au point de conditionner les processus de segmentation à tout niveau. Les Hasanburale sont les détenteurs du pouvoir religieux.

Les Hintire sont les collatéraux directs des Ayuran et se définissent comme "cousins parallèles patrilatéraux" (Ilma Adeer) en considération de leur ascendance commune. La descendance successive donnera lieu aux 4 reers actuels, Tolxine, Abtifay, Cumarey, Iidlow. Le cinquième reer, Maxad Mooghe, se déclare descendant d'Ayuran, mais est politiquement affilié à l'oday Hintire. Les Hintire détiennent le pouvoir politique.

Les deux gammas Gesira et Hurgumo ne reconnaissent pas de descendance commune avec les deux odays. Le gamma Gesira se compose de deux reers, Xayi et Qasin. Leurs composants font remonter leur ascendance à des ancêtres provenant de la Perse. Le gamma Hurgumo se divise en 8 reers (Xayi, Cumar Beri, Sharif, Bay Tere, Goley, Kulmis, Salamow, Maxamuud) et constitue le groupe le plus nombreux, englobant la couche sociale la plus basse des paysans, à qui l'on attribue une origine servile.

## LE MARIAGE PRÉFÉRENTIEL

L'existence d'une préférence pour le mariage avec la cousine parallèle patrilatérale se retrouve dans tout le monde arabe, et a attiré l'attention des observateurs par sa constance et par son unanimité.

C'est de cette préférence que nous parlerons dans cette partie de notre travail.

Nous nous limiterons à ce propos à suivre le témoignage de nos informateurs du village de Mareerey, tout d'abord d'un point de vue comparatif, c'est-à-dire en nous proposant de comparer le modèle mécanique (types préférentiels de mariages exprimés) avec le modèle statistique (fréquence observée). L'application de la méthode généalogique nous permettra d'observer la variabilité parmi les reers et, à l'intérieur de ceux-ci, parmi les générations, ce qui nous permettra d'introduire une analyse dynamique du phénomène.

Le témoignage des informateurs, proposant deux directions, pose un premier problème : le caractère préférentiel du mariage avec la FDB est affirmé a priori, indépendamment de tout raisonnement ; mais les informateurs peuvent illustrer d'autre part des critères de choix de "beau mariage" qui peuvent aussi ne pas coïncider. Ils en justifient les critères et élaborent une interprétation personnelle.

Ces critères peuvent se résumer de la façon suivante :

1) Tous les informateurs précisent que le premier mariage s'effectue toujours à l'intérieur du village.

2) Respect absolu des interdictions matrimoniales imposées par la loi coranique.

Voici les interdictions dictées par la loi coranique :

a) le groupe des parents consanguins les plus proches : la mère, la sœur de la mère et du père, les sœurs et les filles ;

b) les alliées les plus proches : la femme du fils, la femme du père et, tant que les conjoints sont en vie, la femme du frère et la sœur de la femme ;

c) les sœurs de lait.

A ces interdictions coraniques, que l'on peut rapporter aux rapports de consanguinité, s'ajoutent des interdits liés à la stratification sociale, c'est-à-dire à la sévère séparation matrimoniale entre Hasanburale, Hintire, Hurgumo et Gesira.

3) Le lait rend le mariage illicite.

Entre les individus ayant tété le même lait s'institue un lien rendant le mariage illicite. Un homme ne pourra donc pas épouser une sœur de lait, même étrangère, c'est-à-dire lorsque la nourrice est commune.

Cet interdit n'est pas extensible aux sujets unis par une relation matrilineaire, si bien que tous les collatéraux, y compris la cousine parallèle matrilineaire, peuvent être épousés.

4) Il est bien d'épouser des femmes de la parenté du même sang, et si possible de la parenté proche car, lorsque les conjoints ne sont pas liés par le sang, le mariage connaîtra difficultés et problèmes. Ceci implique que l'on se marie à l'intérieur de l'oday ou, mieux encore, du reer. On donne de préférence en mariage sa propre fille à un homme de la parenté et, lorsque le gendre n'est pas un parent, on préfère un homme étranger, car la distance permet de couper les liens avec son groupe d'origine en l'insérant dans le groupe de sa femme.

Ces critères de mariage ne sont pas indépendants les uns des autres. Ils expriment une exigence principale : exception faite des interdictions coraniques et de celles qui sont dictées par les limites sociales, le voisinage et la consanguinité sont les deux facteurs principaux intervenant dans le choix du conjoint. Pour cette raison, il est opportun que l'épouse soit la plus "proche" possible, c'est-à-dire agnatique.

De tous les mariages avec des collatéraux, l'union entre un homme et sa cousine parallèle patrilatérale réalise au mieux les objectifs définis précédemment, bien que la possibilité d'une lecture

manipulée des relations parentales favorisée par la pratique de l'endogamie entre consanguins permette d'affirmer que "nous sommes tous ilma adeer". En effet, à travers la pratique diffuse de l'extension de la relation "Ilma adeer" à tous les individus liés généalogiquement de façon patrilinéaire, l'intégration d'un rapport dans l'arbre généalogique se réalise de façon plus fluide et manipulable, surtout dans les groupes Hasanburale et Hintire où l'ampleur de la mémoire généalogique le consent.

Tout ce que nous avons dit jusqu'à présent implique que la seule "classe exogame" qu'il est possible de repérer est constituée par la famille nucléaire élargie aux collatéraux des générations ascendantes.

Dans un système de parenté où fonctionne une préférence pour la FDB, la détermination des proportions selon lesquelles les alliances se répartissent entre mariages à l'intérieur de la parenté et mariages à l'extérieur est l'une des premières tâches ; ceci ne peut être réalisé par de simples sondages, et il faut restituer le système complet des alliances du groupe pris en considération, distribuées de façon analytique au cours de plusieurs générations.

Pour de nombreuses études menées dans des groupements où existait un modèle endogame, on a procédé à l'isolement des données sur les mariages consanguins, ou plus généralement endogames, sans les rapporter au système global des alliances, d'où des conséquences évidentes sur la possibilité d'interprétation. Cette même analyse du système généalogique au sens diachronique, mettant en évidence les tendances matrimoniales au cours des générations<sup>3</sup>, permet une observation plus analytique des variations entre endogamie et exogamie, évitant de comprimer des données autrement rapportées à des phases et des contingences diverses.

Les unions définies comme consanguines sont classifiées en quatre grandes catégories structurelles (FBD, FZD, MBD, MZD), plus les unions qui, selon les informateurs, rentrent à l'intérieur de la descendance, mais dont on ne peut démontrer la chaîne de parenté. Le terme somali est ILMA ADEER QALE FOG, dont l'utilisation peut-être étendue, à la limite, à tous les individus reliés de façon patrilinéaire et appartenant à la même génération : ceci permet la constitution d'une parenté fictive socialement reconnue mais qui ne peut être dé-

---

3. Par l'abréviation G0, nous indiquerons la génération des grands-parents actuels ; par G + 2 et G + 1, respectivement la seconde et la première génération ascendante ; G - 2 et G - 1 la seconde et la première génération descendante.

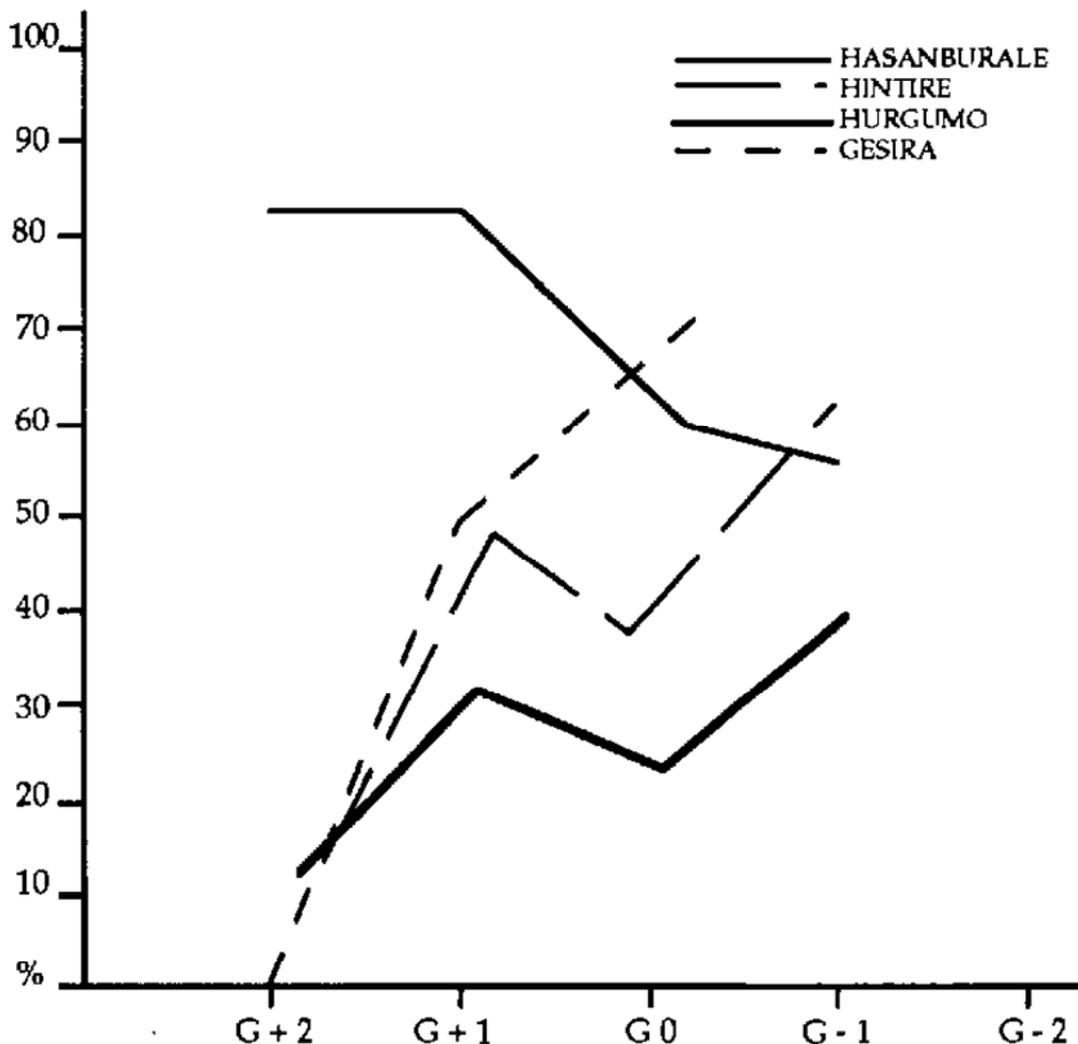
montrée du point de vue de la généalogie. Pour des raisons d'espace compréhensibles, nous ne rapporterons que quelques exemples de données se rapportant à des reers où la tendance matrimoniale est particulièrement significative.

Le tableau n° 1 illustre la distribution des unions entre nés et résidant dans le village, et sujets nés et résidant au-dehors.

MATRIMONI	G + 2		G + 1		G 0		G - 1		G - 2		Total
	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	
ESTERNI	9	20,33	49	42,61	81	37,33	64	41,56			203
INTERNI	34	79,07	66	57,39	137	62,67	90	58,44	5	100	332
	43	100	115	100	218	100	154	100	5	100	535

Bien que les mariages internes soient prépondérants par rapport aux mariages externes, nous pensons qu'il n'est pas possible de définir le village de Mareerey comme un groupement démographique parfait.

Le graphique n° 1 illustre le comportement des unions internes des quatres oclays et gammas.



A l'exception de l'oday Hasanburale, où les mariages externes sont en nette diminution, la tendance générale affirme un recours croissant au marché externe. On remarque en outre une tendance irrégulière commune aux groupes Hintire et Hurgumo : ce qui semblerait justifier l'hypothèse selon laquelle le recours au recrutement externe intervient en second lieu, après l'épuisement des disponibilités de reproduction offertes par le marché interne. Il est intéressant de noter que les unions externes sont proportionnellement plus élevées dans les groupes démographiquement petits (Hasanburale, Gesira), alors qu'elles sont plus élevées dans les groupes plus nombreux.

Voici maintenant les tableaux illustrant le comportement des unions pour certains groupes significatifs.

## REER CASHIR ODAY HASANBURALE

	G+2	G+1	G0	G-1	G-2
<i>DENTRO IL REER</i>					
FBD			1	1	
FZD				3	
MZD					1
MBD				1	
<i>TRA REER</i>					
FBD	1		4		
FZD		1			
MZD					
MBD		1			
Parentela lontana					
S. Parentela					
<i>TRA ODAY</i>					
<i>FUORI DEL VILLAGGIO</i>	7	17	7		

## CUMAREI

	G+2	G+1	G0	G-1	G-2
<i>DENTRO IL REER</i>					
FBD		2			
FZD		1	1	1	
MZD			2		
MBD		1	1		
Parentela lontana		5			
<i>TRA REER</i>					
FBD					
FZD					
MZD		1			
MBD					
Parentela lontana			1		
S. Parentela					
<i>TRA ODAY</i>					
<i>FUORI DEL VILLAGGIO</i>					

## CUMAR BERI

	G+2	G+1	G0	G-1	G-2
<i>DENTRO IL REER</i>					
FBD		2	5	11	
FZD			2	3	
MZD			1	2	
MBD			4	7	
Parentela lontana	3	7	3		
S. Parentela	1	3	4	2	
<i>TRA REER</i>					
FBD					
FZD					
MZD					
MBD					
Parentela lontana					
S. Parentela	2	3	5	4	2
<i>TRA ODAY</i>					
<i>FUORI DEL VILLAGGIO</i>					

La majorité des unions matrimoniales externes concerne des femmes entrant au village. Les hommes entrant sont en nombre réduit, et toujours intégrés dans la parenté de leur femme, dont ils assument la descendance. Les femmes nées à l'intérieur du village se sont mariées en large mesure à l'intérieur du village, avec un homme appartenant à la structure classique. Seule la génération -1 des groupes Hintire et Hurgumo effectue un plus grand nombre de mariages avec des femmes extérieures, même s'il s'agit très souvent d'unions "secondaires", c'est-à-dire de mariages polygames où la femme ne quitte pas la maison paternelle.

La circulation interne des femmes confirme les rigides barrières sociales délimitant les différents ordres statutaires organisés dans la structure du clan. La "circulation" matrimoniale entre odays et gammas est complètement absente et chaque groupe agit indépendamment des autres.

Les données numériques confirment en substance une concordance entre types préférentiels de mariages exprimés et fréquence observée. A une tendance marquée à l'union à l'intérieur du groupe agnatique de descendance correspond une indifférence substantielle dans le choix du type des consanguins : tous les cousins sont des partenaires de mariage possibles, même si la "véritable" FDB, si elle existe, est préférée aux autres.

La fréquence des unions avec la MZD, bien que basse, confirme d'un côté la valeur opérationnelle limitée de l'interdit relatif à la

parenté du "lait", mais témoigne de l'autre d'une circulation féminine restreinte. La tendance générale à la limitation de la circulation féminine, et donc au contrôle sur la potentialité reproductive du groupe, s'observe également à travers les données relatives aux unions externes qui, dans de rares cas uniquement, concernent des femmes sortantes. Les variations de fréquence des différents types de mariage peuvent être considérées sous différents critères : relation entre exogamie et endogamie ; importance variable des relations agnatiques et utérines ; ordre préférentiel des cousins.

La structure parentale du groupe, si tant est qu'elle existe, est le résultat d'une règle qui organise le choix du conjoint, à chaque niveau, selon l'alternative dedans-dehors. Cette règle s'exprime à travers les proportions selon lesquelles les femmes sont données et reçues en mariage dans les différentes unités parentales.

Lévi-Strauss, traitant du rapport entre limites de l'interdit de l'inceste et mariage préférentiel, utilise le concept d'"endogamie fonctionnelle" comme aspect positif d'une règle négative d'endogamie. Le modèle matrimonial se base donc sur la distinction entre mariages prescrits/préférés et mariages interdits. En effet, l'analyse de l'ensemble des alliances du village montre que les unions s'effectuent de façon significative entre collatéraux croisés et parallèles matri- et patrilatéraux, tandis que les interdits matrimoniaux sont restreints et parfois non respectés. Le choix du partenaire de mariage tombe essentiellement à l'intérieur du groupe agnatique de descendance (Reer) et se tourne pratiquement vers le parent le plus proche, en compatibilité avec la réalisation de stratégies faisant intervenir de nombreux récents, parfois extérieurs au fonctionnement de la parenté et de l'alliance au sens strict (tels que résidence, coopération, transmission de biens et de titres, acquisition ou contrôle du pouvoir), parfois plus liés au système parental (comme la valorisation des disponibilités de reproduction et de démographie internes réelles). Le dernier point semble particulièrement significatif : lorsqu'il s'agit de relations de consanguinité proche, le choix du conjoint peut être limité par les contingences démographiques. Le nombre de mariages entre cousins "germains" ne peut être estimé à partir d'une simple répartition statistique de l'ensemble des mariages réalisés entre consanguins. Il faut tenir compte des partenaires disponibles et des mariages possibles : existe-t-il un partenaire consanguin ? Quel âge a-t-il ? Y a-t-il des empêchements ? L'individu, à partir de l'horizon le plus "proche", effectuera un libre choix parmi les partenaires disponibles, élargissant en conséquence l'aire jusqu'à

atteindre ce qu'il définit comme la véritable "limite". Le choix qui s'offre est de modifier le moins possible sa propre parenté en épousant l'un des parents les plus proches (cousine germaine) ou, si c'est impossible, en se mariant dans un cercle plus éloigné.

La possibilité d'avoir recours à un marché matrimonial extérieur est d'autant plus important qu'il semble spéculaire par rapport au choix "intérieur". Il constitue en effet l'autre pôle d'un choix qui permet le développement de stratégies reproductives. Chaque famille et chaque individu effectuera des choix individuels dont l'ensemble tendra à tracer les limites des groupes et des sous-groupes correspondant à des aires instables d'endogamie relative à l'intérieur desquelles la circulation féminine sera défendue par une isogamie ou une hypergamie féminine. Celle-ci est généralement interprétée en termes d'HONNEUR, en marquant si fortement la distinction des sexes que l'on peut affirmer que l'honneur s'acquiert à travers les hommes et se perd à travers les femmes. Le mariage d'une femme dans un groupe de rang inférieur menace toute sa famille et le groupe parental. Un mariage féminin proche, impliquant l'égalisation des rangs et des statuts, est donc un mariage isogame qui ne met pas en danger l'honneur du groupe.

Le problème ne se pose pas dans les mêmes termes pour les groupes de rang ou de statut différents. Les groupes de statut et de rang supérieurs, jouissant donc d'un honneur supérieur, auront tendance à interdire strictement toute hypogamie féminine, pratiquant une endogamie plus étroite et un recours plus soucieux au marché matrimonial extérieur. Endogamie plus stricte ne doit pas nécessairement signifier endogamie plus haute.

Honneur, pouvoir et centralité masculine révèlent que le choix de chaque société dans le domaine du mariage se base sur des catégories de parents allant dans le même sens que les institutions. La lecture agnatique des relations sociales correspond à une structure de lignage, de résidence ou de transmission des biens exclusivement patricentrique, même si une analyse plus détachée de l'officialité révèle la présence d'anneaux intermédiaires féminins témoignant de la mobilité féminine, nécessaire bien que limitée.

Dans un tel contexte, l'analyse en termes d'"endogamie fonctionnelle" est remise en cause. Parler d'"échange" à propos du modèle "arabe" de mariage, cela a-t-il encore un sens ? Le principe de réciprocité est-il pertinent pour en expliquer le fonctionnement ? S'il est vrai que l'offre d'une femme en garantie d'une alliance entre agnats échappe à la logique des cycles caractéristiques des structures

élémentaires de la parenté en introduisant une nouvelle dimension, celle de l'historicité, dans quelle mesure la structure du mariage entre cousins parallèles est-elle en relation avec les autres éléments du système social ? Comment se distribuent, dans l'ensemble des alliances, les diverses typologies d'unions-endogamie/exogamie spatiale, de lignage, de classe, consanguine ou non ? Est-il possible de dégager une logique interne dans le système de parenté des alliances ?

## UN MODÈLE D'EXPLICATION

Lévi-Strauss, lorsqu'il traitait la problématique du modèle arabe, se demandait déjà "comment un mariage désavantageux pouvait être assimilé à un échange", concluant que "le mariage avec la fille du frère du père est l'échange d'une femme contre quelque chose d'autre qu'une femme".

Dans l'échange généralisé, le déséquilibre apparent des relations entre sujets est rétabli au niveau du groupe, si bien que la "perte" des uns est rééquilibrée par la "récupération" des autres. L'équilibre général sera donc rétabli, au niveau général, par la somme des déséquilibres partiels, et le principe général de la réciprocité sera sauvegardé dans une perspective à long terme.

Dans un système basé sur une règle d'endogamie où l'interdit de l'inceste n'inclut pas les cousins, parallèles ou croisés, matri- ou patrilatéraux, le principe de l'échange et celui de la réciprocité, tenant lieu de fondement, sont remis en cause ainsi que la possibilité qu'une femme reçue puisse correspondre, même de façon différée, à une femme cédée. Le déséquilibre partiellement créé au niveau individuel ne se rétablira pas au niveau du groupe. La pratique du mariage arabe remet en question le principe général de l'échange, compris comme cession d'une femme contre une autre femme. Dans la pratique, en effet, on n'assiste pas à des échanges matrimoniaux, mais à des formes diverses le niant, même si parfois la pratique contingente du mariage laisse supposer la présence de formes de réciprocité inhérentes à l'échange matrimonial proprement dit. Le principe de "réciprocité" est sauvegardé chaque fois que l'échange se réalise sous la forme de cession d'une femme en échange d'argent, même si la réciprocité ne se manifeste pas comme dans les sociétés patrilinéaires traditionnelles pouvant être assimilées à des "structures élémentaires de la parenté", mais plutôt de façon synchronique et immédiate. L'échange dans ce cas se réduit à une opération commerciale pouvant aussi ne pas porter à l'institution de relations

stables. Quand seul le mariage se réalise, la réciprocité directe disparaît ainsi que l'échange, qui se déplace plutôt dans une dimension pouvant être définie comme "politique" et "compétitive". Dans une société de type arabe, l'absence de groupes structurellement définis par l'exogamie, où l'action individuelle peut se rapporter à l'action plus générale des groupes à l'intérieur d'un régime de mariage, en gros, harmonique, l'objectif primaire est de maintenir sa propre capacité de reproduction, en rendant suffisant le seul rapport entre individus situés dans une dimension de lutte et de compétition. Dans un tel contexte, le mariage devient un élément naturellement nécessaire pour accroître, aux dépens des autres, sa propre puissance démographique et son propre pouvoir au sein de la société globale, en limitant en même temps les dangers déstabilisateurs qu'il sous-tend. Dans un système de parenté qui est principalement un système de contrôle démographique de la reproduction, la circulation de la femme est porteuse d'un fort contenu d'unilatéralité, car "donner une femme" mettra le donneur dans une situation de privilège par rapport au donataire, qui de son côté pourra acquérir de précieux éléments de reproduction.

Posé comme moment d'accès au "marché des femmes" à l'intérieur d'une organisation sociale où l'échange matrimonial n'est plus la structure essentielle du système — bien qu'il existe toujours — mais coexiste avec le principe d'endogamie subordonnant et hiérarchisant, le mariage doit permettre de réaliser le produit maximum avec la dépense minimum, en maximisant les entrées de femmes et en minimisant les sorties. Ce qui devra évidemment être compatible avec la valorisation des éléments de reproduction non utilisables : si ceux-ci se révélaient "excédents" par rapport aux nécessités de reproduction "internes", il sera bénéfique de les céder, avec la possibilité d'acquérir des avantages en termes d'alliance. Dans ce contexte, l'opposition donneur/receveur, la distinction "croisés" et "parallèles", matrilatéraux et patrilatéraux — en tant que moments de différentes stratégies de reproduction — acquièrent un sens et une valeur opératifs. Si l'on reconduit les relations de cousinage à la valence différentielle engendrée par les diverses stratégies de reproduction potentiellement réalisables, nous obtenons les figures suivantes :

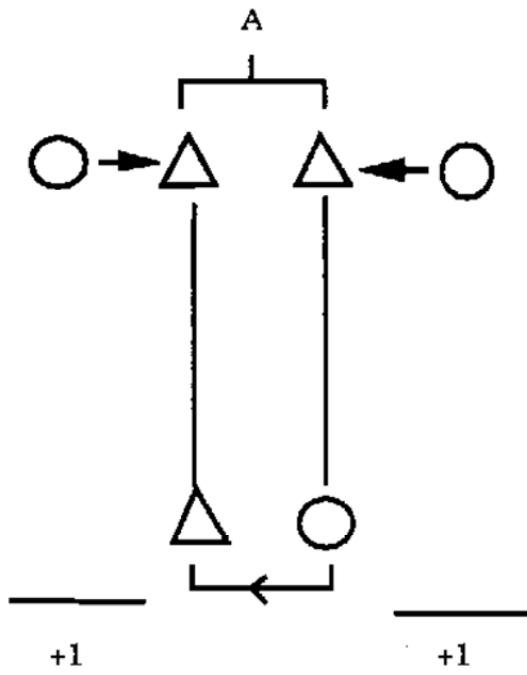


fig. 1

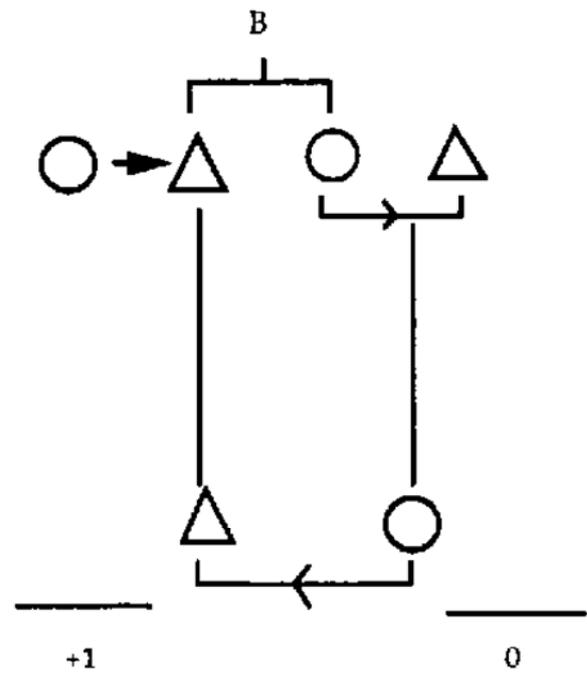


fig. 2

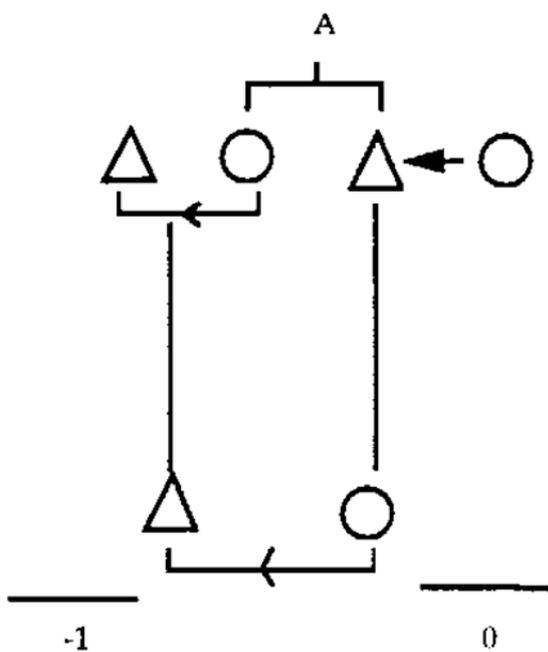


fig. 3

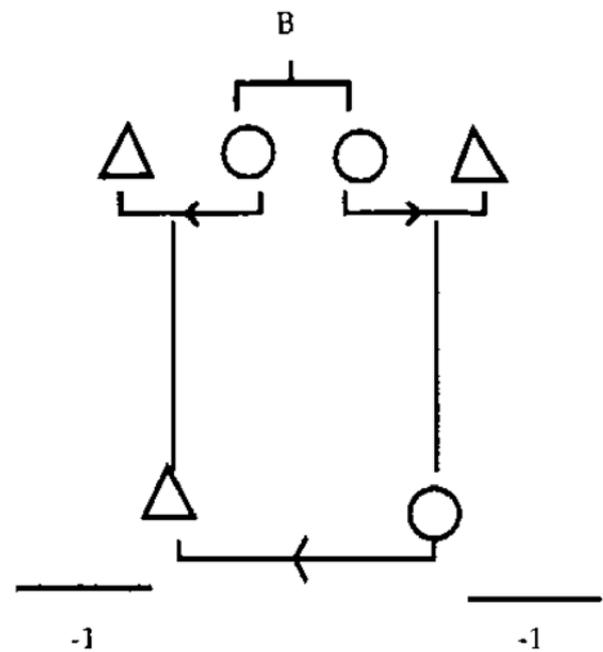


fig. 4

Si l'on se place du point de vue d'une hypothétique ligne de descendance A, la figure 1 illustre la réalisation de l'union avec la FDB. Pour qu'une telle stratégie de reproduction devienne opérative, il faut que deux femmes entrent à la première génération, ce qui permet le maintien d'un sujet féminin à la génération suivante. Le

bilan général est évidemment actif, puisqu'on reçoit beaucoup en ne cédant rien.

La figure 2 visualise l'union avec la FDB grâce à laquelle, à la première génération, on cède une femme et l'on en reçoit une. La soudure se réalise en recevant une femme à la génération suivante. Bilan final actif d'1 unité.

Les figures 3 et 4 montrent les unions avec la MBD et la MZB, négativement symétriques aux deux premières. En effet, de telles unions se concluent par un bilan négatif respectivement de 1 et 2 unités. Comme on peut facilement le voir, aucune union ne se conclut avec un bilan "égalitaire".

Toutes les unions, prises singulièrement, portent à une perte et à un gain : seul le mariage avec la FDB permet de maximiser le profit d'éléments reproductifs, en ne cédant rien à l'extérieur. Au contraire, l'union la plus "négative" se réalise avec la MZD.

Si l'on suppose un régime de mariage structurellement "fermé", un sex-ratio parfaitement équilibrée et distribuée de façon uniforme entre sblings (FF, SS, FS, SF), les unions devraient se répartir selon les quatre typologies reproductives ou de façon proportionnelle au type de sblings présents. Le recours au marché extérieur (exogamie) interviendra pour rééquilibrer le sex-ratio non parfait ou pour pourvoir à des fermetures sectorielles du marché du mariage interne dues à des stratégies contingentes. Permettant la totale absorption interne des disponibilités reproductives féminines, la combinaison des stratégies structurellement égales (unions entre cpp et cpm/cip et cim), dont le calcul algébrique est égal à zéro, donnerait lieu à un équilibre reproductif parfait. L'on pourra atteindre un tel équilibre à travers une circulation restreinte ou grâce à l'instauration d'une circulation généralisée. Dans le premier cas, l'endogamie tendra à se resserrer et dans le second à s'ouvrir. Dans un tel contexte, les divers types d'union conserveront leur valence différentielle en rapport avec des stades différents d'un même processus endogame : dans le plus restreint se manifeste le processus de segmentation et dans le plus ouvert se consolide le groupe segmenté.

Considérées de cette façon, l'endogamie et l'exogamie deviennent deux moments complémentaires d'une même stratégie tendant à maximiser la rente reproductive d'un groupe démographiquement et socialement petit. En effet, si un groupe exogame ne peut exister sans interagir avec d'autres groupes semblables et, finalement, ne peut survivre sans échange, un groupe structuré par l'endogamie est génétiquement autosuffisant. Les relations avec les groupes extérieurs

sont donc indispensables et, dans sa forme la plus simple, un groupe endogame peut se développer totalement isolé de la société extérieure, en une autarcie bio-sociale complète.

L'union avec la FDB, prise séparément, est la plus satisfaisante, puisqu'elle confirme le choix préférentiel accordé, alors que le mariage avec la MZD est la plus désavantageuse.

Les quatre stratégies reproductives que nous venons d'analyser représentent des options possibles qui, combinées de façon alternée et simultanée, portent à la définition de la stratégie reproductive du groupe et à la définition d'aires d'endogamie relative qui se constituent à partir de cousins germains unissant leur descendance jusqu'à atteindre le niveau des groupes de descendance commune et le niveau des ordres.

Les données empiriques qualitatives et quantitatives recueillies au cours de notre recherche confirment substantiellement ce modèle, qui fait intervenir en premier lieu les relations au sein du groupe des cousins germains et tout d'abord la relation "frère-frère".

BAH QASIDA, de la section CASHIR du reer AABOW, constitue un cas particulièrement significatif.

Son évolution reproductive est illustrée par la figure n° 5.

A la génération + 2, le BAH QASIDA n'est pas encore constitué.

A partir de la génération + 1, les mariages exogames, c'est-à-dire extérieurs à l'aire sociale et démographique, dominant (66,66 % contre 33,34 % d'unions concernant une exogamie plus "ample" englobant le reer CALI). Dans ce cas, l'exogamie permet d'acquérir et de valoriser de nouveaux éléments en capitalisant le pouvoir de reproduction. A la génération 0, on note les effets de cette stratégie : l'exogamie diminue considérablement (41,66 %) tandis que les unions restantes se répartissent selon les aires d'endogamie marquant une plus grande autonomie reproductive. Les unions internes au BAH représentent 33,3 % du total ; avec le BAH HALIMA, 4,16 % ; avec la section MAAD, 28,85 %. A la génération -1, le BAH QASIDA peut se produire de façon autonome : 83,34 % des unions se réalisent à l'intérieur du BAH, 16,66 % seulement sont des unions exogames et la communication avec les autres groupes est absente. Un cycle s'est conclu et le BAH QASIDA est prêt à en commencer un autre.

Plus généralement, nous pouvons affirmer que, dans tous les cas observés, l'unité structurale des groupes (reers ou sections de reers) est définie par l'intensité de concentration des liens matrimoniaux endogames : dans tous les groupes observés, la limite coïncide avec le taux

maximum d'endogamie observé. L'horizon des groupes, et le système segmentaire dans son ensemble, est le résultat de la mobilisation des alliances et du renforcement des politiques endogames rendues possibles par le recours au marché matrimonial extérieur à l'aire sociale et démographique.

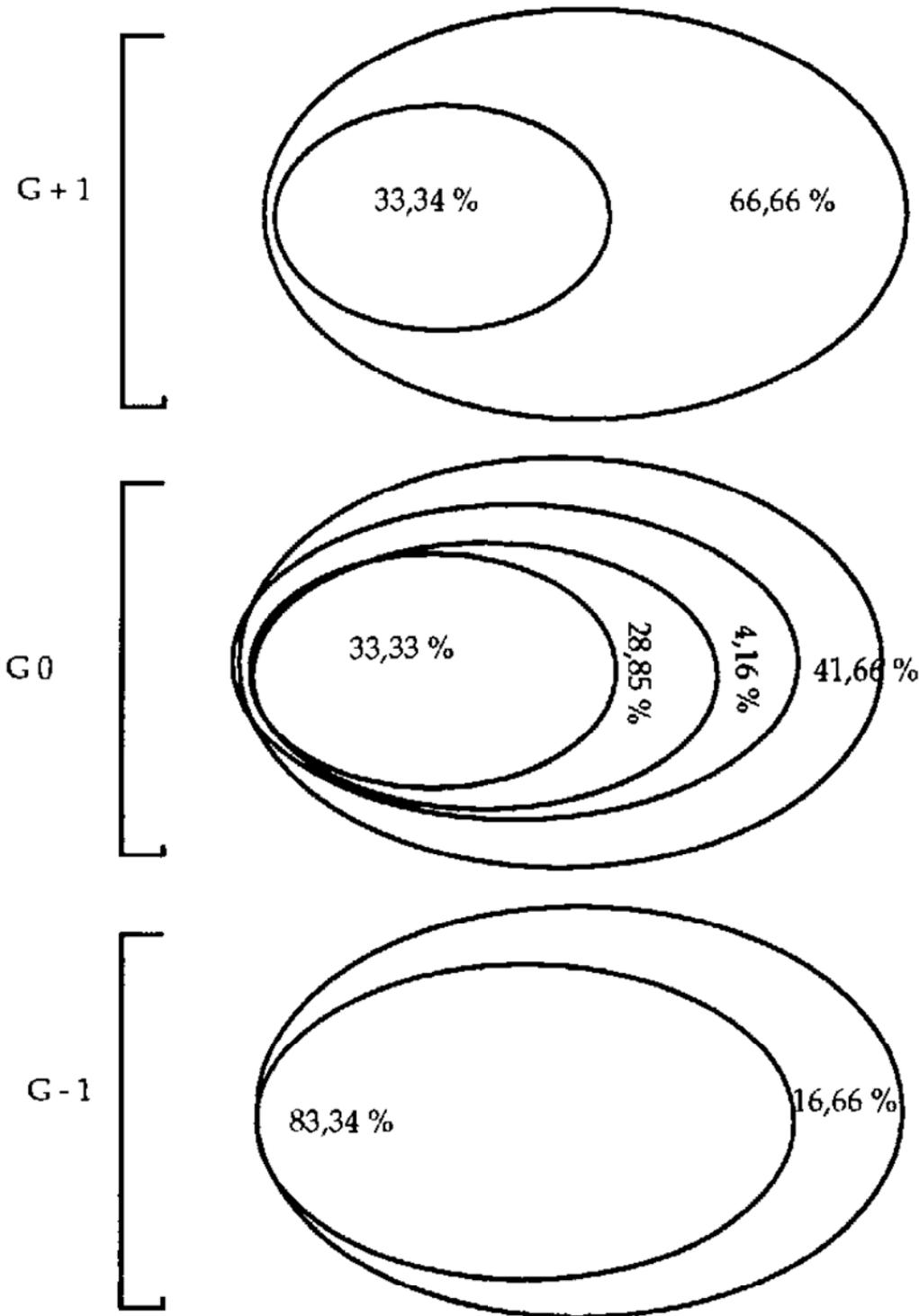


fig. 5

A travers la distribution des mariages d'un cas particulièrement significatif, nous essayerons de démontrer que le processus de concentration des alliances matrimoniales endogames et consanguines, rendu possible grâce aux alliances exogames, définit l'horizon des groupes, en agissant de façon active dans la définition de la structure segmentaire et en se posant comme élément résolvant la tension structurelle existant dans la relation "frère-frère".

En posant cette analyse dans une perspective diachronique, l'on analysera la reproduction de la structure des groupes à travers le processus par lequel différentes lignes de descendance en tension entre elles réalisent convergence et soudure. Ce qui se réalise à travers des échanges matrimoniaux qui, excluant quelques lignes de descendance, marquent à nouveau leur détachement des autres.

Le processus segmentaire s'est manifesté de façon particulièrement évidente dans le groupe de l'ODAY HASANBURALE.

Ce groupe a indubitablement subi dans le temps une remarquable croissance démographique, mais tout cela ne suffirait pas à en justifier le processus segmentaire marqué si l'augmentation numérique ne correspondait pas la pratique de l'endogamie, rendue possible par la forte exogamie des générations + 2 et + 1.

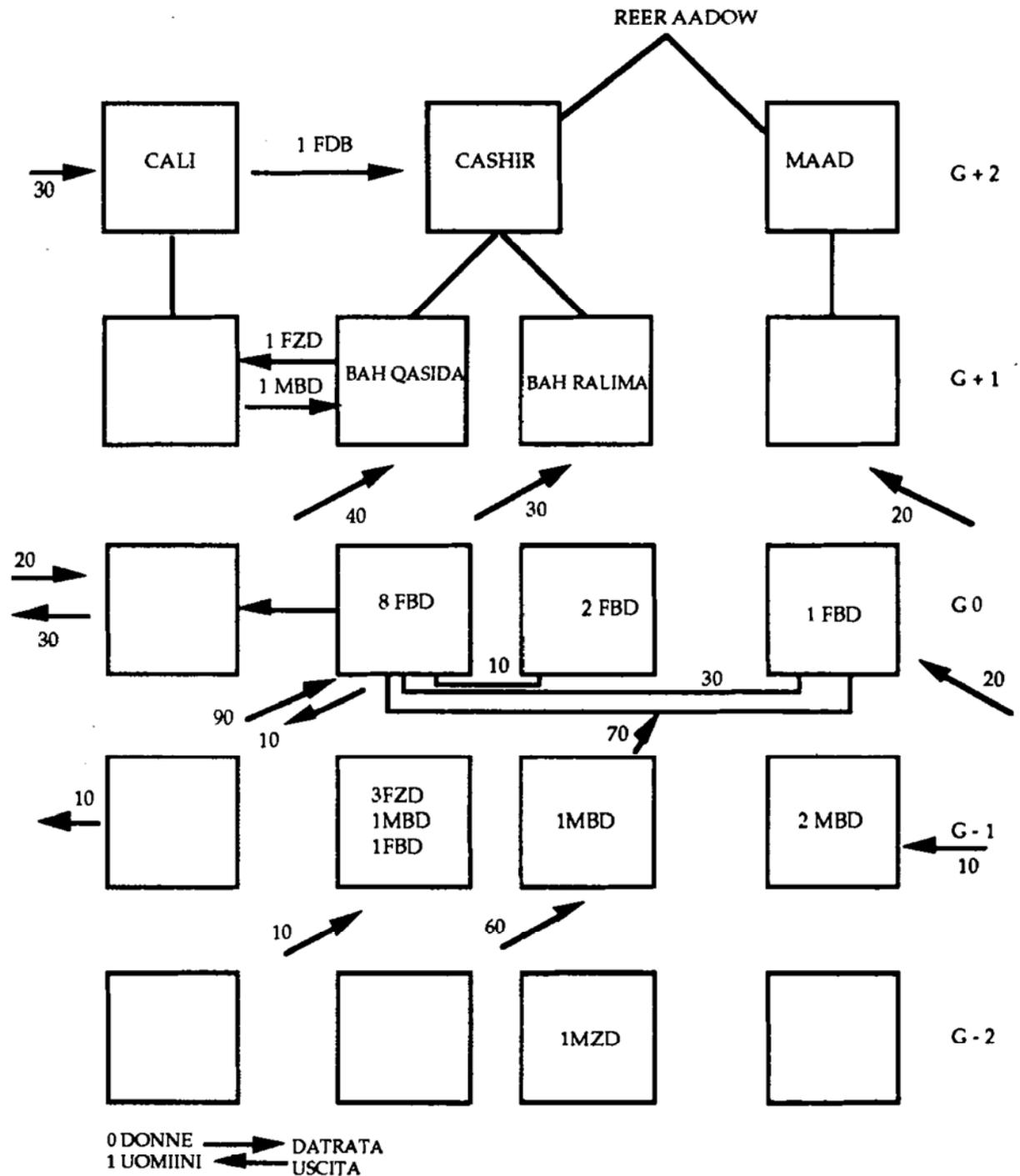
L'entrée de femmes extérieures (à la G + 2 sur 4 unions, 3 femmes proviennent de l'extérieur du village, tandis que 9 femmes entrent sur un total de 11 unions à la G + 1) permet d'amorcer le processus de reproduction en rééquilibrant le déséquilibre existant entre les sexes.

A la génération 0, la conservation des femmes à l'intérieur des groupes se manifeste avec une évidence marquée : l'endogamie monte à 39,02 %, tandis que la stabilité de l'exogamie permet de développer la pleine utilisation des éléments reproductifs masculins.

C'est dans cette phase que le reer Aabow assume une physiologie autonome par rapport au reer CALI. Ce dernier semble succomber : l'endogamie est absente et 5 femmes sont cédées à l'extérieur de l'Oday.

A l'intérieur du reer Aabow, une endogamie "resserrée" marque avec évidence la convergence des lignes de filiation du bah QASIDA (8 unions avec la FDB). En même temps, tandis que la circulation féminine avec l'autre section du reer AABOW, le reer MAAD, maintient sa stabilité à la G -1, le processus de segmentation se consolide : les échanges à l'intérieur de l'ODAY sont complètement absents et les unions internes ne concernent que sections et bahs (47,05 %). Dans le bah QASIDA, la forte présence d'unions internes, 5, correspond à

une absence presque totale d'unions exogames (une seule). En même temps, le bah Halima ne réalise qu'une union interne, alors que les unions externes montent à 6, favorisant le début d'un nouveau cycle.



Comme nous l'avons déjà remarqué précédemment, l'évolution du type de consanguinité qui caractérise les unions de type endogame peut être rapporté à deux stades du processus endogame : une endogamie stricte reliée au processus de fusion et de fission, où s'affirme l'autonomie du nouveau segment à travers la pratique de l'union avec la FDB ; une endogamie plus ample où se stabilise la

solidarité interne du segment ainsi que sa tenue : dans cette phase, la plus grande circulation des femmes est caractéristique, à travers des mariages soudant des relations "croisées". C'est ce qui se passe à la génération - 1, lorsque la consolidation du processus segmentaire s'accompagne d'une autre présence de mariages entre sujets liés par des relations croisées.

L'endogamie agnatique, valorisant au plus haut point la capacité reproductive du groupe et l'intégrant de façon cyclique aux pratiques de type exogame, joue un rôle central dans les processus de formation des unités agnatiques : l'actuelle structure de clan tend à se définir parallèlement à l'articulation des aires d'endogamie relative, à l'intérieur desquelles la plus grande endogamie enregistrée (celle des reers), réalisant une courbe de la parenté, définit les limites du groupe. Les alliances matrimoniales qui se créent tour à tour sont temporaires et contingentes et ne peuvent conduire à la formation d'un groupe autonome qu'à travers leur stabilisation dans le temps. Si donc le principe de l'"opposition complémentaire" peut convenir à des groupes de descendance exogame où la distinction entre consanguinité et affinité règle de façon mécanique la constitution des groupes, ceci n'est pas valable pour les groupes de descendance de type endogame où c'est le renforcement de la consanguinité, à la travers la superposition de l'affinité, qui porte à la constitution de groupements en opposition compétitive.

Pierre Bonte a donné une contribution remarquable à la critique du modèle classique d'échange en rapport à son applicabilité aux sociétés basées sur une règle d'endogamie de mariage. Nous considérons cependant que la relations "frère-frère" n'est pas seulement la "matrice structurelle, idéologique et mythique des relations organisant la société" <sup>4</sup> ou, selon KEYSER <sup>5</sup> l'expression d'un principe général d'endogamie selon lequel les gens doivent se marier à l'intérieur de leur propre lignage, clan, village, mais l'anneau primaire d'une relation qui, insérée dans une structure sociale principalement patricentrique, permet de réaliser une stratégie de reproduction très active à l'intérieur d'un contexte compétitif.

---

4. Bonte P., 1986, Introduction de "*Le fils et le neveu*", Paris, p. 25.

5. Keyser Y. M. B., 1973, "The middle-eastern case : is there marriage rule ?", *Ethnology*, p. 203-209.

## CONCLUSION

Le village de Mareerey offre un bon exemple d'organisation sociale où races et cultures diverses se sont intégrées autour d'une structure patricentrique commune qui, se développant comme un végétal, tire sa propre force vitale de son potentiel génétique et démographique.

Structurellement instable, car sujet à lectures contingentes et manipulations, le lignage patrilinéaire exprime sa propre dynamique interne à travers les rapports de force de ses unités constituantes, lesquelles sont insérées dans un contexte de compétition globale exprimée de façon prioritaire à travers le contrôle de la reproduction féminine.

C'est dans ce contexte que les règles patrilinéaires de filiation, de résidence, de succession et d'héritage, la règle de mariage, expriment toutes la même structure, selon laquelle l'épouse, les forces productives humaines et matérielles, le contrôle de la reproduction sociale, se font circulaires à l'intérieur des unités sociales, fondant l'existence organique de la communauté et assurant le maintien de la stratification et de la hiérarchie sociale. Dans ce contexte, l'endogamie agnatique exprimée à travers l'union préférentielle avec la FDB apparaît comme l'un des moyens essentiels pour acquérir et surtout pour conserver la suprématie, en marquant en même temps le processus de différenciation entre lignées ou groupes de descendance, qui ne sont plus structurellement égales.

A l'intérieur d'un contexte compétitif, le mariage avec la FDB exprime l'union qui, permettant de capitaliser le plus grand nombre possible de femmes, réalise le modèle reproductif le plus favorable du point de vue économique parmi les options alternatives possibles. Ces dernières peuvent devenir, si on les considère comme des possibilités réalisables de façon contingente, les alternatives de préférence, à la lumière globale de la dialectique entre groupes. Cette même opposition exogamie/endogamie devient l'expression de deux moments complémentaires intervenant pour réaliser une pleine utilisation des potentialités reproductives.

L'exemple que nous avons traité jusqu'à présent montre comment la relation entre structure et praxis se base substantiellement sur un principe d'opposition dialectique, à l'intérieur de laquelle des conditions historiques et économiques imposent des pratiques finissant par devenir structure, laquelle cependant fournit la matière pre-

mière et les schémas logiques qui modèlent la praxis et les comportements.

Structure et praxis sont donc en relation dialectique, même si la première demeure le point de référence privilégié pour comprendre le sens et la direction de comportements contingents.